



**2023/2063(INI)**

15.2.2024

# **AVIS**

de la commission des budgets

à l'intention de la commission des affaires économiques et monétaires

sur le Semestre européen pour la coordination des politiques  
économiques 2024  
(2023/2063(INI))

Rapporteuse pour avis (\*): Margarida Marques

(\* ) Commission associée – article 57 du règlement intérieur

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission des budgets invite la commission des affaires économiques et monétaires, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. souligne le caractère incertain des perspectives économiques et sociales de l'Union, qui découle des effets durables de la pandémie de COVID-19, des conséquences de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, de l'inflation ainsi que des crises de l'énergie et du coût de la vie; souligne que l'économie de l'Union devrait se redresser progressivement en 2024, avec une croissance prévue de 1,3 % du PIB et un marché du travail robuste dans l'ensemble; attire toutefois l'attention sur les différentes difficultés et incertitudes qui pèsent sur les entreprises, les finances publiques, les politiques publiques dans le domaine social et de la protection sociale, ainsi que les personnes, et touchent davantage certains États membres que d'autres; s'inquiète du fait que le niveau de l'inflation devrait rester nettement supérieur à 2 % en 2024, atteignant 3,5 %; est particulièrement préoccupé par l'incidence continue des prix de l'énergie et de l'inflation sur le pouvoir d'achat des ménages, qui se traduit par un risque accru de pauvreté pour de nombreux Européens, ainsi que sur la capacité des entreprises de l'Union à obtenir de bons résultats;
2. souligne que le cadre actuel de gouvernance économique de l'Union s'est révélé inadéquat pour relever les défis passés et présents et qu'il est urgent de procéder à une révision; prend acte de la proposition de réforme du cadre de gouvernance économique de l'Union; estime que le nouveau cadre devrait garantir une mise en œuvre claire, souple et transparente et offrir aux États membres une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour mettre en œuvre des réformes et des investissements propices à la croissance et socialement justes, rendre leurs économies et leurs sociétés plus sûres, sécurisées, résilientes, durables, équitables et inclusives et investir dans les priorités stratégiques de l'Union, en particulier les transitions écologique et numérique, les politiques sociales, la défense et la sécurité alimentaire; rappelle sa position selon laquelle un instrument de crise permanent au niveau de l'Union au-delà des plafonds du cadre financier pluriannuel (CFP) contribuera à garantir un niveau suffisamment élevé d'investissements stratégiques et une orientation budgétaire appropriée au niveau agrégé, ainsi qu'à accroître la capacité de l'Union à réagir rapidement aux crises en cours et à venir et à faire face à leurs effets sociaux et économiques;
- 3 rappelle que le respect de l'État de droit garantit plus de justice, d'égalité et de stabilité économique; souligne l'importance du respect de l'état de droit et du régime général de conditionnalité; rappelle que la protection du budget de l'Union contre d'éventuelles violations de l'état de droit est une condition préalable fondamentale pour obtenir un financement, de même que l'application de mécanismes efficaces de contrôle, d'audit et de mise en œuvre pour les fonds de l'Union, afin notamment de prévenir les abus, la fraude, la corruption et les conflits d'intérêts et de garantir la transparence; invite la Commission à veiller à ce qu'il n'y ait pas de retour en arrière sur les progrès réalisés dans le domaine de l'état de droit;

4. reconnaît que NextGenerationEU, en particulier la facilité pour la reprise et la résilience (FRR), ainsi que l'instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (SURE) ont porté leurs fruits et prouvé leur efficacité pour ce qui est de soutenir la reprise les économies de l'Union et de contribuer à la stabilisation macroéconomique et à la résilience dans l'ensemble de l'Union; constate en outre que ces instruments ont une incidence positive sur la mise en œuvre des recommandations par pays et sur les investissements dans les priorités de l'Union; se félicite que la plupart des États membres aient révisé leurs plans nationaux, y compris les chapitres REPowerEU; se félicite de l'estimation de la Commission selon laquelle la mise en œuvre intégrale des jalons et cibles quantifiables financés par les obligations vertes de NextGenerationEU jusqu'à la fin de 2026 pourrait permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 44 millions de tonnes par an; souligne que les jalons et les cibles doivent être atteints pour que les plans nationaux soient mis en œuvre efficacement et avec succès; souligne que les investissements conformes aux objectifs européens, notamment ceux de la FRR et de REPowerEU, devraient être pris en compte favorablement lors de la décision de prolonger le délai de présentation des plans budgétaires par les États membres;
5. rappelle la nécessité de prendre en considération les effets financiers et économiques particuliers de la guerre en Ukraine, notamment sur les pays de la ligne de front, et demande à la Commission de prendre les mesures qui s'imposent;
6. souligne la nécessité d'améliorer la coordination des politiques et de renforcer les dimensions sociales et éducatives dans le cadre du Semestre européen; souligne en outre que des investissements publics importants seront nécessaires pour favoriser une reprise durable, équitable et inclusive dans l'Union, faire face à la crise énergétique et permettre une convergence sociale et économique ascendante afin de garantir l'autonomie stratégique de l'Union; souligne en outre les besoins considérables d'investissements publics et privés pour lutter contre le changement climatique, estimés par la Commission à plus de 450 milliards d'euros d'investissements annuels, et pour promouvoir la numérisation des économies; souligne que le processus du Semestre européen devrait contribuer à la mise en œuvre intégrale des objectifs de développement durable des Nations unies, du socle européen des droits sociaux, des objectifs de l'Union en matière de climat et de biodiversité et de la stratégie de l'Union en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;
7. rappelle que l'augmentation substantielle des taux d'intérêt a entraîné une augmentation des coûts d'emprunt pour l'instrument européen pour la relance (EURI); appelle dès lors de ses vœux une solution stable et prévisible pour le remboursement des coûts d'emprunt de l'instrument de l'Union européenne pour la relance, au-delà des plafonds du CFP, afin de protéger les programmes de l'Union contre les réductions; insiste vivement sur la mise en place rapide de nouvelles ressources propres véritables, adéquates et efficaces, en particulier celles convenues dans la feuille de route juridiquement contraignante établie dans le cadre de l'accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière, ainsi que sur de nouvelles ressources propres, qui comporte une feuille de route en vue de la mise en place de nouvelles ressources propres<sup>1</sup>, telles qu'une taxe sur

---

<sup>1</sup> JO L 433 I du 22.12.2020, p. 28.

les transactions financières et une contribution financière liée au secteur des entreprises ou une nouvelle assiette commune pour l'impôt sur les sociétés; invite la Commission à présenter des propositions supplémentaires concernant de véritables ressources propres;

8. demande à ce que le Parlement soit pleinement associé à la réforme du cadre de gouvernance économique et à la conduite future de la gouvernance économique au sein de l'Union, notamment à l'établissement et à la gestion des instruments budgétaires; rappelle que son rôle dans le Semestre européen devrait être considérablement renforcé.

**ANNEXE: ENTITÉS OU PERSONNES  
DONT LA RAPPORTEURE POUR AVIS A REÇU DES CONTRIBUTIONS**

La rapporteure pour avis déclare, sous sa responsabilité exclusive, n'avoir reçu aucune contribution d'une entité ou personne devant être indiquée dans la présente annexe en vertu de l'article 8 de l'annexe I du règlement intérieur.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION  
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

<b>Date de l'adoption</b>	14.2.2024
<b>Résultat du vote final</b>	+: 24 -: 4 0: 5
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	Rasmus Andresen, Olivier Chastel, Katalin Cseh, Andor Deli, José Manuel Fernandes, Jonás Fernández, Eider Gardiazabal Rubial, Alexandra Geese, Vlad Gheorghe, Eero Heinäluoma, Niclas Herbst, Monika Hohlmeier, Hervé Juvin, Moritz Körner, Joachim Kuhs, Camilla Laureti, Janusz Lewandowski, Siegfried Mureşan, Eva Maria Poptcheva, Bogdan Rzońca, Eleni Stavrou, Nils Torvalds, Nils Ušakovs, Angelika Winzig
<b>Suppléants présents au moment du vote final</b>	Anna-Michelle Asimakopoulou, Lefteris Nikolaou-Alavanos, Jan Olbrycht, Grzegorz Tobiszowski, Roberts Zīle
<b>Suppléants (art. 209, par. 7) présents au moment du vote final</b>	Michael Gahler, Thijs Reuten, Maria Veronica Rossi, Pedro Silva Pereira

## VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

24	+
PPE	Anna-Michelle Asimakopoulou, José Manuel Fernandes, Michael Gahler, Monika Hohlmeier, Janusz Lewandowski, Siegfried Mureşan, Jan Olbrycht, Eleni Stavrou, Angelika Winzig
Renew	Olivier Chastel, Katalin Cseh, Vlad Gheorghe, Moritz Körner, Eva Maria Poptcheva, Nils Torvalds
S&D	Jonás Fernández, Eider Gardiazabal Rubial, Eero Heinäluoma, Camilla Laureti, Thijs Reuten, Pedro Silva Pereira, Nils Ušakovs
Verts/ALE	Rasmus Andresen, Alexandra Geese

4	-
ID	Joachim Kuhs
NI	Andor Deli, Hervé Juvin, Lefteris Nikolaou-Alavanos

5	0
ECR	Bogdan Rzońca, Grzegorz Tobiszowski, Roberts Zile
ID	Maria Veronica Rossi
PPE	Niclas Herbst

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention